



L'apprentissage tardif du lire-écrire

publié le 17/02/2008 - mis à jour le 21/11/2008

Des pratiques innovantes dans le second degré

Descriptif :

Une plaquette éditée par la MEIPPE

Vous êtes nombreux à avoir mis en œuvre, dans votre établissement, un dispositif spécifique et adapté destiné à prévenir l'illettrisme pour les élèves en grande difficulté.

Le cheminement, dites-vous, est souvent long, la mise en œuvre hésitante ; cela suppose une **évolution des pratiques**, des **changements dans l'organisation pédagogique** et un **travail interdisciplinaire**.

La MEIPPE a parfois accompagné votre projet, vos pratiques et formé ceux d'entre vous qui souhaitent connaître de **nouvelles démarches, méthodes et outils**.

Afin de vous aider dans votre travail de réflexion, de mise en œuvre et de communication, nous diffusons une plaquette sur **l'apprentissage tardif du lire - écrire dans le second degré**. Toutes les équipes accompagnées par la MEIPPE sur ce thème l'ont reçue dans leur établissement.

Elle propose des **leviers pour la mise en œuvre de projets adaptés**, apporte des **pistes concrètes de réflexion et de travail**.

Pour concevoir ce livret, nous nous sommes appuyés sur les formations académiques que nous avons assurées, sur les témoignages des équipes engagées, ainsi que sur le travail de recherche et de réflexion effectué en partenariat avec l'IUFM, dans le cadre d'un séminaire Recherche- Action- Formation.

Nous mettons également à votre disposition une **séquence pédagogique** rédigée par nos intervenants partenaires des formations.

Elle s'appuie sur l'organisation et les démarches que nous présentons dans le livret et apporte des exemples concrets de travail.



Qui ?

« Lire et écrire » reste un préalable

Le 11 juillet 2006 paraissait au Journal officiel le décret instituant le « Socle commun des connaissances et compétences ». Il citait la loi, pour reprendre les termes du Ministre Gilles de Robien, d'un acte fondateur dans la politique de l'éducation nationale.

Déormais, le texte de la loi affirme que l'école ne peut prétendre remplir correctement aucune des multiples missions qu'on lui attribue si elle ne s'acquiesce pas préalablement de cette tâche essentielle et juste qui consiste à donner à tous les enfants l'ensemble des connaissances et des compétences définies par le socle.

Que le premier pilier de ce socle soit la maîtrise de la langue, c'est évidemment un impératif. Tous les élèves quittent encore aujourd'hui le système scolaire en faisant de la langue française un usage si hésitant qu'ils ne peuvent espérer s'insérer dans une société organisée comme la nôtre. Il est donc indispensable de redonner à tous ceux qui menacent la perspective de l'illettrisme les moyens élémentaires de retrouver la dynamique d'une orientation réussie et réussie.

Pour relever le défi de cet apprentissage tardif du « lire-écrire », les communautés éducatives de notre académie peuvent s'appuyer sur les dispositifs dont la MEIPPE a fait la présentation dans une première plaquette et mettre en œuvre les pratiques innovantes qui font aujourd'hui l'objet de ce deuxième document.

Enfin, que la diffusion de cet instrument de travail, fruit du dialogue d'équipes pluridisciplinaires, soit suivie de nombreux projets pédagogiques destinés à prévenir l'illettrisme.

Frédéric Cadet,
Recteur de l'académie de Poitiers

Pour qui ?

Les élèves de Collège, SEGPA, EREA et de Lycée Professionnel qui, pour des raisons diverses, sont en très grande difficulté avec l'écrit et pour lesquels un apprentissage tardif ou un travail sur l'amélioration des compétences en lecture-écriture est nécessaire.

*Une évaluation diagnostique permet de faire émerger les acquis, de révéler les manques et les besoins.

Par qui ?

Les acteurs éducatifs

- Des équipes impliquées, en recherche, qui développent de nouvelles compétences.
- Des professeurs des disciplines générales et professionnelles travaillent ensemble...
- Toutes les disciplines sont concernées : cela dépasse le travail habituel mené par les seuls professeurs de lettres.

Avec qui ?

Le contexte a toute son importance, il s'agit d'un travail :

avec toute l'institution.

Pour mener à bien ces actions de prévention, une organisation favorable est nécessaire :

- affichage dans l'établissement, action intercatégorielle, reconnue et prioritaire dans le projet d'établissement ; mise en place d'un atelier clairement identifié ;
- recherche du côté des ressources (avec par exemple la présence d'un centre de ressources pour les apprenants) ;
- choix de la formation (dans le cadre de la pédagogie générale avec l'UFRM).

avec d'éventuels partenaires.

- Les APLS du Poitou-Charentes (Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs) : échanges de pratiques, de démarches, de méthodes et d'outils adaptés à des apprentissages tardifs.
- Les acteurs sociaux pour la prise en compte globale de l'environnement de l'élève.

Comment ?

Des pratiques de mise en projet, accompagnées par la MEIPPE...



L'équipe éducative

met progressivement en place des conditions favorables pour agir

- est sensibilisée aux phénomènes de l'illettrisme et à sa prévention dans le second degré ;
- se centre sur l'élève : analyse sa situation personnelle, ses centres d'intérêts, lui fait exploiter ses démarches afin de s'informer sur son processus d'apprentissage, le rend plus efficace et opère ainsi un changement de posture professionnelle ;
- relie ce changement à ses pratiques dans la classe ;
- se forme à des démarches, des méthodes, des outils favorisant les apprentissages tardifs ;
- recherche constamment des ressources, les actualise ;
- travaille en interdisciplinarité.

Elle développe ainsi de nouvelles compétences et peut mieux s'impliquer dans une mise en projet au sein de l'établissement.



L'élève

s'implique progressivement dans sa formation, en devient l'acteur.

- prend conscience de ses acquis et de ses manques ;
- adhère au projet spécifique de formation qui lui est présenté ;
- comprend que la démarche d'apprentissage est différente, qu'il ne s'agit plus de « soutien » ;
- a connaissance de son parcours de formation.

Il commence ainsi à entrevoir de nouvelles perspectives.

Méthodes, démarches, outils, supports d'apprentissage...



L'élève apprend et lui seul peut dire comment il apprend.

L'enseignant-médiateur

- maîtrise les méthodes, les outils...
- s'informe sur la façon d'apprendre de l'élève, l'aide à en prendre conscience et à développer ses capacités.

... aux pratiques de mise en œuvre



L'équipe s'organise dans le temps

- Repérage des difficultés** : premières analyses et échanges d'informations ;
- Présentation de l'action** : entretien individualisé avec l'élève ;
- Accueil** au sein de l'atelier ;
- Premier travail d'évaluation, le diagnostic** : « positionnement » permettant de faire émerger les acquis, de cibler les manques afin de proposer un parcours individualisé de formation ;
- Objectifs de formation** clairement définis selon le « profil » de l'élève ;
- Organisation pédagogique** en petits groupes (4 à 6 élèves ayant des « profils » proches) pour pratiquer une pédagogie différenciée ;
- Suite de l'évaluation** :
 - des apprentissages : (exemples d'indicateurs) réutilisation de ce qui a été vu ; maîtrise des composantes des techniques de la lecture et de l'écriture ; observation des changements d'attitude face aux processus d'apprentissage et au transfert des stratégies ;
 - du dispositif : les impacts de l'action sont mis en évidence.



L'élève apprend

- Mise en évidence de ses acquis, de ses centres d'intérêt : il devient « sujet » existant, évoque son histoire personnelle ;
- Nouvelle motivation** : il libère progressivement sa parole, participe et se sent plus confiant ;
- Projet de formation individualisé** : vers la maîtrise de l'écrit et l'autonomie.

Exemple de déroulement d'une séquence
(plusieurs séances selon le « profil » de l'élève)

4 phases principales

- La prise d'informations : devant une situation donnée, l'enseignant s'informe des acquis et des besoins de l'élève ;
- L'apprentissage et la construction d'outils : l'élève observe, analyse, déduit, construit progressivement ses outils d'apprentissage ;
- L'appropriation et l'entraînement : l'élève réalise des activités avec ses outils ;
- L'évaluation des savoirs et des compétences : l'enseignant propose une évaluation sur les situations travaillées pour que l'élève prenne conscience de ses progrès.

Consultez des exemples concrets sur www.ac-poitiers.fr
→ Équipe pédagogique M.E.I.P.P.E. → Rubrique illettrisme
* « Profils et Grilles », collectif de la zone de Châtelleraut



 **Plaquette - L'apprentissage tardif du lire-écrire** (PDF de 461.5 ko)
Des pratiques innovantes dans le second degré

Vous pouvez demander un exemplaire de cette plaquette à **Catherine Dambrine**.
Merci d'indiquer le nom de votre établissement et votre fonction